



S.I.R.D.
135, rue de l'Industrie
38170 SEYSSINET-PARISSET

tél : 04.76.21.85.26
fax : 04.76.49.03.79

N/Réf : DELCOM **02-09**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Du Comité syndical
du 21 janvier 2009**

Le vingt et un janvier deux mille neuf, à dix huit heures, le Comité du SIVOM, dûment convoqué s'est réuni au complexe sportif Aristide Bergès de Seyssinet-Pariset, sous la présidence de Michel BAFFERT, Président du SIRD

Date de convocation : 21 janvier 2009

Nombre de délégués en exercice : 18 Présents : 11 Votants : 12

Présents : MM BAFFERT(2), BOULARD, GAUTHIER, GILABERT, MOLINARO, REPELLIN, MMES CARRIER, DIDIER, GONNET, SAUNIER-PLUMAZ, TESSAIRE

Absents excusés : Mmes BROUZET, FRIER, MASTROMAURO, MM CARBONARI, COIGNE, JULLIEN, ROUX,

Président de séance : Michel BAFFERT

Secrétaire de Séance : Véronique GONNET

Rappel du quorum : 10

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE- FINANCES

Ouverture de crédits d'investissement 2009 avant le vote du Budget

Rapporteur : Michel BAFFERT

Le Président expose au comité syndical,

Vu la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988
Vu l'instruction 89-18 du 30/01/1989
Vu l'article L1612-1 du CGCT

Considérant que le Budget pour l'année 2009 du SIRD sera voté au cours du mois de février 2009.

Considérant qu'en matière d'investissement, lorsque le BP n'a pas été voté avant le 1^{er} janvier de l'exercice, le Président ne peut que limitativement ordonner des dépenses d'investissement.

Toutefois, ce dernier est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette.

Le Président peut également engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget de l'exercice précédent.

Afin d'exercer ce droit, le comité syndical doit en autoriser le président et préciser le montant et l'affectation des crédits ainsi utilisés pour le BP.

Le tableau ci-dessous détaille les opérations concernées.

Opération	Nature Budgétaire	Montant
Travaux	2313	989 006,17€
Etudes	2031	89 253,75 €
Acquisition et immobilisation	2111 2183 2188	96 662,75 €

Le Président propose au comité syndical :

- d'approuver l'ouverture des crédits d'investissement cités ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2009
- d'engager, liquider, et mandater dans la limite de ces crédits d'investissement mentionnés ci-dessus
-

CONCLUSIONS ADOPTEES A L'UNANIMITE

Ainsi fait, les jours, mois et an susdits

Conforme au registre

Fait à Seyssinet-Pariset, le 22 janvier 2009

Le Président,
Michel BAFERT